Chère Lectrice, Cher Lecteur,

La FSA lutte contre le danger imminent que bientôt les enfants de moins de 12 ans soient autorisés à faire du vélo sur le trottoir. Vous pouvez lire dans ce Newsticker comment exactement elle agit. Nous vous informons également sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'accessibilité dans les gares suisses, sur un système de paiement simplifié via la facture avec code QR et sur deux innovations positives à Bâle et à Thoune.

La Défense des intérêt de la FSA vous souhaite une agréable lecture.

**Transports publics**

**200 gares sans obstacle avec retard**

L'Office fédéral des transports (OFT) a présenté le rapport sur l’avancement des travaux quant à la mise en œuvre de la loi sur l'égalité des personnes handicapées (LHand) dans les gares. Comme l'année précédente, l'OFT dresse la liste de toutes les stations et indique si elles sont accessibles aux personnes handicapées ou à quel moment cela devrait être réalisé. La LHand exige que les gares soient accessibles aux personnes handicapées d'ici à la fin de 2023. Toutefois, cet objectif ne sera pas atteint: dans environ 200 des 1800 stations sur le territoire suisse, les mesures de construction ne seront mises en œuvre qu'après 2023.

Depuis le rapport de l'année dernière, 74 stations ont été classées en tant qu’adaptées, ce qui signifie qu'au total 819 stations peuvent être utilisées de manière autonome par les passagers handicapés. Jusqu'à l'échéance de 2023, seuls ¾ d’entre elles devraient être adaptés aux passagers handicapés. L'OFT considère qu'une transformation de 9% des stations est disproportionnée. Pour Inclusion Handicap, une chose est claire: bien que l'approche soit la bonne en termes de priorité des projets, il est nécessaire de vérifier constamment si des ajustements structurels sont nécessaires.

Depuis l'entrée en vigueur de la LHand en 2003, les entreprises de transport et l'OFT ont dormi de longues heures jusqu'à ce que la mise en œuvre des obligations soit prise en main. Toutefois, les efforts ont ensuite été intensifiés à partir de 2017. Mais cela signifie aussi que même après l'expiration du délai, les mesures de construction doivent se poursuivre.

[Rapport sur l’avancement des travaux avec liste de toutes les stations en Suisse](https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/60041.pdf) (document partiellement sans barrière).

**Un passage souterrain accessible aux personnes handicapées désengorge la passerelle à Bâle**

La passerelle CFF entre le hall de la gare centrale de Bâle et le quartier de Gundeldingen, ouverte en 2003, est désespérément surchargée. Surtout aux heures de pointe et à l'arrivée des trains de banlieue, les quais devant les accès à la passerelle sont déjà bondés de monde.

Afin de gérer un peu mieux les grands flux de personnes, les CFF ont élaboré un concept d'évacuation qui rendra à nouveau partiellement accessible, à partir du printemps 2020, le passage souterrain pour voyageurs fermé au public depuis 2003. Dans le cadre de la réactivation prévue du passage souterrain, Inclusion Handicap (IH) est intervenue dans l'intérêt des passagers handicapés.

En conséquence, l'Office fédéral des transports (OFT) a ordonné de nombreuses améliorations dans la procédure simplifiée d'approbation des plans. Les améliorations avaient été élaborées au préalable dans le cadre de négociations constructives avec les commissions d'experts des personnes malentendantes (HöV) et malvoyantes (SöV) ainsi que les chefs de projet des CFF. Par exemple, les éclairages au sol et les cordes de délimitation mobiles, qui constituent un danger pour les personnes malvoyantes et aveugles, ont été supprimés.

**Sécurité routière**

**Enfants à vélo sur les trottoirs: la FSA proteste avec une lettre à la Présidente de la Confédération Sommaruga**

Comme l'ont rapporté les médias, l'Office fédéral des routes (OfRou) a demandé au Conseil fédéral d'autoriser les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans à faire du vélo sur les trottoirs. Les bicyclettes doivent également être autorisées à tourner à droite aux feux rouges. La FSA s'oppose fermement à ces mesures et a donc écrit une lettre à la Conseillère fédérale responsable, Simonetta Sommaruga. Dans cette lettre, la FSA demande au Conseil fédéral, dans l'intérêt des usagers de la route aveugles et malvoyants, de ne pas introduire ces deux modifications de règles. La FSA a proposé une interview au Conseil fédéral.

Si, à l'avenir, les vélos étaient autorisés à circuler sur les trottoirs, cela représenterait un danger considérable pour les personnes aveugles et malvoyantes. Les vélos se déplacent silencieusement, mais sont généralement plus rapides que les personnes qui sont à pied. Les collisions et les accidents sont pratiquement préprogrammés. Pour aggraver les choses, les enfants ne sont souvent pas encore capables de réagir de manière adéquate aux mouvements des autres personnes sur le trottoir. En outre, les enfants plus âgés conduisent souvent déjà relativement vite et risquent de mettre en danger, par un comportement de conduite inapproprié, surtout les personnes aveugles et malvoyantes, mais aussi les personnes âgées.

Le fait de tourner à droite pour les vélos aux feux rouges représente également un danger pour les usagers de la route aveugles et malvoyants. Ils doivent être sûrs de pouvoir traverser sur le passage pour piétons sans entrave, lorsqu'ils reçoivent le signal approprié. Les vélos qui s’engagent sur le passage pour piétons ne sont pas perceptibles par les personnes atteintes d’une déficience visuelle ou bien aveugles.

La Défense des intérêts de la FSA fait tout son possible pour empêcher ces changements de règles. À cette fin, elle travaille également en réseau avec d'autres organisations, telles que Mobilité piétonne Suisse, qui poursuivent le même objectif. La sécurité des personnes aveugles et malvoyantes dans la circulation routière ne doit pas être mise en danger!

**Argent liquide & prestations bancaires**

**Payement simplifié grâce à la facture avec code QR**

À partir du 30 juin 2020, le trafic des paiements en Suisse sera encore plus numérique. La facture avec code QR sera introduite; elle est destinée à remplacer à moyen terme les actuels bulletins de versement bien connus. À l'avenir, chaque facture portera un code QR, comparable à un code barres, connu pour une grande variété de produits. En conséquence, le code QR sera également scanné avec un smartphone.

Pour anticiper cela: l'introduction de la loi QR n'aura pas de conséquences négatives pour les personnes qui n'utilisent pas les services bancaires en ligne. Le processus reste inchangé. Pour les personnes qui utilisent l'e-banking ou le mobile-banking, les avantages de la facture munie du code QR sont facilement énumérablés: la numérisation du code QR simplifie le processus de payement. Alors qu'aujourd'hui l’introduction laborieuse du numéro de référence est encore nécessaire, à partir du 30 juin 2020, seul le code QR doit être scanné. La structure du code ne doit pas être visée aussi précisément que la ligne du numéro de référence actuelle. Il n'est plus nécessaire non plus d’entrer le numéro de référence manuellement. Les données de la facture sont stockées dans le code QR.

La FSA informera régulièrement sur ses canaux de communication habituels au sujet de l'introduction de la facture avec code QR et des aspects pour les personnes malvoyantes. Les informations les plus récentes destinées au grand public peuvent être consultées sur le site web suivant: [Informations sur la facture avec code QR](https://www.einfach-zahlen.ch/fr/home.html).

**Politique (sociale)**

**Mise à jour du rapport alternatif sur la CDPH de l'ONU**

En 2016, la Suisse a soumis son premier rapport sur la mise en œuvre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) au Comité des droits des personnes handicapées des Nations unies. En juin 2017, Inclusion Handicap a publié un rapport alternatif critique, à la rédaction duquel la FSA a également participé. En automne 2020, la Suisse (autorités et ONG) sera entendue par le Comité CDPH; le Comité décidera alors de ses recommandations finales pour la Suisse.

Afin de fournir au Comité CDPH le plus grand nombre d'informations possibles sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la CDPH de l'ONU en Suisse, Inclusion Handicap mettra à jour le rapport alternatif existant. La FSA a maintenant soumis un document supplémentaire spécifique à Inclusion Handicap, énumérant en détail les domaines dans lesquels les droits des personnes atteintes d'une déficience visuelle importante ou d’une cécité ne sont pas respectés, dont elles ne peuvent actuellement pas bénéficier, ou dans lesquels elles sont exclues. Inclusion Handicap peut ainsi enrichir son rapport sur la mise en œuvre de la CDPH en Suisse avec des informations précises du point de vue des personnes aveugles et malvoyantes.

**Culture & audiodescription**

**Rejoignez la communauté du Panel RTS!**

En devenant membre du Panel RTS, vous rejoignez une communauté qui, depuis plus de deux ans, aide la RTS à construire ses nouvelles émissions et l’accompagne dans l’ensemble des activités constitutives d’un média audiovisuel public. Devant le succès de cette approche collaborative, la RTS vous sollicite aujourd’hui, afin d’élargir cette communauté et ainsi permettre au plus grand nombre de participer à l’amélioration de ses offres et à leur accessibilité.

Qu’est-ce que le Panel RTS? C’est une communauté constituée des différents publics de la RTS. Elle est régulièrement sollicitée en ligne pour en recueillir les avis et suggestions, que ce soit lors de la création d’une nouvelle émission ou d’une offre numérique, ou encore pour évaluer une émission en cours et une multitude d’autres sujets. Participer au Panel RTS, c’est recevoir des invitations ponctuellement pour remplir des questionnaires ou, plus rarement, à participer à des forums de discussion. Vous serez sollicité-e pour participer aux enquêtes ayant pour but d’améliorer l’accessibilité des programmes de la RTS avec, en particulier, les émissions audiodécrites ou le sous-titrage. D’autres sondages vous permettront également de vous prononcer sur l’offre de la RTS de manière générale. Nous publions régulièrement des informations sur tout ce qui a été réalisé grâce à vos retours.

Pourquoi une telle communauté? Afin de proposer des contenus et services toujours plus adaptés aux attentes du public que vous représentez. Comment participer? Il suffit de répondre aux différentes questions pour vous inscrire dans le formulaire en ligne ci-après. Les questions qui vous sont posées pour vous annoncer permettent à la RTS de créer des groupes distincts en fonction de vos modes de consommation. La campagne de recrutement sera renouvelée régulièrement. La RTS vous est d’ores et déjà reconnaissante pour votre engagement et elle se réjouit déjà de vous compter au sein de son Panel: [Inscription au Panel RTS](https://www.panelrts.ch/c/a/5p18kgbxItJ9R0M1LJpLk0?RS=7).

**Dans les régions**

**Système de tickets avec numéros dans la pharmacie Dropa à Thoune**

Par Brigitte Tschanz, Défense régionale des intérêts, Sections de Berne et de l'Oberland bernois.

Depuis l'automne, il faut également prendre un ticket avec numéro d’appel à la pharmacie Dropa de Thoune. Certains membres de la FSA ont déclaré qu'ils ne souhaitent plus et ne peuvent plus utiliser cette pharmacie. Il est tout simplement impossible de reconnaître le numéro indiqué sur le ticket, lorsqu’il s’affiche sur le moniteur.

Ces systèmes de tickets sont controversés. Selon une enquête, plus de la moitié des clients trouvent le système désagréable. Même à Thoune, le système des tickets se heurte à une résistance, et pas seulement de la part des personnes malvoyantes. Ce point a pu être discuté avec le responsable de la succursale de pharmacie Dropa. Dorénavant, un nouveau comptoir de vente sera mis en place et signalisé dans la partie avant de la pharmacie. Une fois le numéro tiré, on se tient à ce comptoir. Néanmoins, un numéro doit être tiré, afin que le temps d'attente soit bref ici aussi. Au lieu d'utiliser le système de tickets habituel, de nombreuses entreprises font maintenant appel à des "chefs de rayon", dont la tâche est de diriger les clients vers des postes de conseil. Ce système est plus personnel et personne ne se sent être considéré comme un "numéro".

Nous pouvons maintenant nous réjouir des réactions des clients et des employés. Dans d'autres endroits, comme les magasins Swisscom, par exemple, ce système de gestion de la clientèle semble déjà faire ses preuves.

Meilleures salutations,

Martin Abele – Daniela Moser – Joël Favre – Olivier Maridor

Défense des intérêts

Téléphone 031 390 88 33

defensedesinterets@sbv-fsa.ch

**Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA**

Secrétariat général

Könizstrasse 23, case postale, 3001 Berne

[sbv-fsa.ch](http://www.sbv-fsa.ch/) | [facebook](https://www.facebook.com/sbv.fsa/)

**Ensemble, on voit mieux**

Compte pour vos dons 10-2019-4 | IBAN CH08 0900 0000 1000 2019 4

Votre don en bonnes mains. La FSA est titulaire du label de qualité ZEWO.